

M, Mme _____

Le _____

Grade : _____

Poste/Service : _____

Madame, Monsieur le Député

Madame, Monsieur le Sénateur

Des Hautes Pyrénées

Objet : Lettre aux parlementaires du département des Hautes Pyrénées.

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Instaurée par l'article 105 de la loi n°2011-1977 du 28 décembre 2011 (loi de finances 2012) la disposition relative à l'instauration d'un jour de carence est applicable dans toute la fonction publique depuis le 1^{er} janvier 2012.

Présentée par le précédent gouvernement comme une mesure d'équité envers les salariés du privé, il s'agit en réalité d'un acte de démagogie anti-fonctionnaire.

En effet, contrairement aux dispositions de nombreuses conventions collectives et à certains accords d'entreprise couvrant près de 75 % des salariés du privé, il n'est pas possible pour les administrations de s'exonérer de cette mesure qui vise les agents publics, et stigmatise les plus fragiles.

Car en fait, que me reproche-t-on ? Quelle faute ai-je commise ?

Avoir été malade.

Et pour cela, je me retrouve pénalisé financièrement.

Dans mon cas, depuis le début de l'année, ce sont : _____ euros qui ont été prélevés sur mon traitement.

Vous comprendrez que dans la période actuelle, et après trois années de gel des salaires, cette mesure est particulièrement pénalisante.

En novembre et décembre 2011, tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat vous aviez plaidé pour l'abrogation de cette disposition en dénonçant son caractère purement démagogique .

C'est pourquoi, je m'adresse à vous afin que vous mettiez tout en œuvre pour mettre fin à cette mesure socialement injuste et économiquement inefficace.

En vous remerciant pour l'attention que vous pourrez porter à ma demande, je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, en l'assurance de ma considération distinguée.

Signature.